



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 04 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-09-2023-171

Objet : Approbation de la réaffectation de la subvention attribuée à l'association BELYA pour le projet « Journées conviviales autour des traditions culturelles : OBIDJOUL » au nouveau projet « Émotions Péléennes ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.
Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'extrait de délibération du Bureau Communautaire n°BC-11-2022-223 portant attribution d'une subvention d'un montant de 3 000,00 € à l'association BELYA pour le projet « journées conviviales autour des traditions culturelles » prévu en 2022 ;

Considérant le courrier du 28 mars 2023, par lequel le Président de l'association BELYA informe que le projet n'a pas été réalisé, en raison de l'indisponibilité du site pour cause de rénovation, et demande la réaffectation de l'aide octroyée au nouveau projet suivant : « Émotions péléennes » ;

Considérant que les Elus de la Commission mixte Subvention-Finances réunis le 28 juin 2023 ont émis un avis favorable pour la réaffectation de la subvention d'un montant de 3 000 € accordée à l'association BELYA pour « les journées conviviales autour des traditions culturelles : OBIDJOUL » au nouveau projet intitulé « Émotions péléennes » ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De valider la réaffectation de la subvention d'un montant de 3 000 € accordée à l'Association BELYA pour le projet « Journées conviviales autour des traditions culturelles : OBIDJOUL », au nouveau projet intitulé « Émotions péleennes ».

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 octobre 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT